

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 Avest 2019

et publication le 18 Avest 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

Aides aux jeunes agriculteurs

Le Président rappelle que par délibération du 19 décembre 2013 modifiée le 27 février 2014, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place un dispositif d'aides à l'installation des Jeunes Agriculteurs sur la CCKB, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le montant de l'aide déterminée est de 2 000 € par installation.

Il rappelle également que l'assemblée délibérante l'a autorisé à signer une convention avec le Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor en charge de l'instruction des dossiers.

Aujourd'hui, le Président informe le Conseil Communautaire que la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor a adressé à la CCKB, pour l'année 2018, la liste des bénéficiaires de l'aide en question.

Huit Jeunes Agriculteurs dont les dossiers sont réputés complets par la Chambre d'Agriculture se sont installés sur le territoire.

DEMOY	Jean-Baptiste	Restelan	Saint-Igeaux	Volailles
GADBIN	Marion	Kergonan	Trémargat	Ovins
HENAFF	Cédric	Lann Vonen	Rostrenen	Volailles
LE BRUN	Quentin	Restelan	Maël-Carhaix	Culture végétales et caprins
LE DIGABEL	Antoine	Pont Rot	Plounévez-Quintin	Volailles
PHILIPPE	Anthony	Koad Trenk	Rostrenen	Lait
PHILIPPE	Arnaud	Koad Trenk	Rostrenen	Lait
ROUXEL	Ivan	Goazilliou	Bon-Repos-Sur-Blavet	Volailles

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser à chacun des bénéficiaires précités une subvention de 2 000 €.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

Délibération N° 74

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU KREIZ-BREIZH**

CCKB
6, rue Joseph Pennec
56110 ROSTRENE
Tél. 02 96 29 18 18

Page 1